Résolution sur le clonage des êtres humains

2000/2598(RSP) - 07/09/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant par 237 voix contre 230 et 43 abstentions, une résolution commune du PPE/DE, Verts/ALE, UEN et EDD sur le clonage des êtres humains, le Parlement européen rappelle qu'il convient de respecter la dignité humaine. Il considère que le "clonage thérapeutique" pose un dilemme éthique profond, franchit sans retour une frontière dans le domaine des normes de la recherche et est contraire à la politique publique adoptée par l'Union européenne. En conséquence, il invite le Gouvernement britannique à revoir sa position sur le clonage d'embryons humains et réitère son appel à chaque État membre pour qu'il mette en oeuvre une législation contraignante et assortie de sanctions pénales proscrivant toute recherche sur le clonage humain. Il demande instamment qu'un effort maximum soit engagé pour promouvoir les thérapies utilisant les cellules germinales prélevées sur des adultes et renouvelle son appel pour éviter une génération d'embryons superflus issus du trop plein des techniques d'insémination artificielle. Tout en réaffirmant son soutien à la recherche scientifique et biotechnologique, pourvu qu'elle soit équilibrée par des contraintes éthiques et sociales rigoureuses ; le Parlement européen demande que soit réaffirmée l'exclusion de la brevetabilité et du clonage des domaines touchant à l'humain. Il insiste à nouveau pour que soit proclamée, à l'échelon des Nations-Unies, une interdiction universelle et spécifique du clonage d'êtres humains. Si une commission temporaire devait être instaurée au sein du Parlement, cette dernière devrait examiner les problèmes sur lesquels le Parlement n'a pas encore pris clairement position.